

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D59_2021

Présents

Séance du 27.05.2021 – Convocation du 19.05.2021

Compte rendu affiché le 3 juin 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Michel ROULLIAT

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZÉMA, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Leïla BEN MAHFOUD, Nasser MESSAÏ (à partir de 19h00), Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Nicolas PASTY par Jérôme JARDIN ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Constitution groupement de commandes Ville, CCAS de Neuville-sur-Saône, Syndicats Intercommunaux Lycée et Gendarmerie pour le marché de services d'assurances

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les dispositions de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,
- VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la création d'un groupement de commande entre la Ville, le CCAS de Neuville-sur-Saône, le Syndicat Intercommunal du Lycée et le Syndicat Intercommunal de la Gendarmerie,
- **D'ADOPTER** la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS de Neuville-sur-Saône, le Syndicat Intercommunal du Lycée et le Syndicat Intercommunal de la Gendarmerie, pour le marché de services d'assurances,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 mai 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 07/06/2021

- Publication ou affichage le 07/06/2021

Eric BELLOT, Maire



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

